

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET A DESTINATION DES GESTIONNAIRES DE FONDS D'INGENIERIE FINANCIERE POUR L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER COMPLEMENTAIRE DES JEUNES AGRICULTEURS

Table des matières

I) Contexte :	1
II) Présentation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Gestionnaires de fonds d'ingénierie financière pour l'accompagnement financier complémentaire des jeunes agriculteurs »	2
II.1) DISPOSITIF N°1 : LA GARANTIE BANCAIRE AGRICOLE JA	3
A) Périmètre du dispositif	3
B) Modalités de réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt.....	4
C) Planning de sélection des candidatures :	5
D) Annexes	6
II.2) DISPOSITIF N°2 : PRÊT D'HONNEUR AGRICOLE JA	6
A) Périmètre du dispositif	6
B) Modalités de réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt.....	7
C) Planning de sélection des candidatures :	8
D) Annexes	9

I) Contexte :

En 2012, l'Assemblée de Corse adoptait le principe de la mise en place de dispositifs financiers spécifiques dédiés aux jeunes agriculteurs insulaires. En effet, face aux difficultés que rencontrent les jeunes agriculteurs en phase d'installation, et durant leurs premières années d'activité, pour obtenir un financement bancaire permettant la mise en œuvre de leurs programmes d'investissement, la Collectivité de Corse a décidé la création de deux outils financiers spécifiques que sont :

- La garantie bancaire des financements accordés aux jeunes agriculteurs (JA),
- Le prêt d'honneur aux jeunes agriculteurs (JA).

Ces deux dispositifs avaient, tous deux, vocation à stimuler et à favoriser le recours à un partenaire bancaire pour financer les besoins liés à l'investissement des jeunes agriculteurs.

Ainsi, le dispositif de garantie a consisté à limiter le risque global que le banquier est disposé à assumer, mais également le risque assumé par le jeune agriculteur.

Il est à noter, concernant le fonds de garantie bancaire mis en place, que notamment le montant de l'emprunt objet de la garantie n'est pas plafonné, la couverture du risque va jusqu'à 65% du prêt bancaire, et le coefficient multiplicateur est de 3.

En complément, le dispositif de prêt d'honneur actuel (cumulable avec celui de la garantie bancaire) qui doit permettre d'opérer un effet levier sur le financement bancaire consenti à taux zéro, et qui atteint un montant maximum de 30 000 € par bénéficiaire, est couplé à l'obtention d'un prêt bancaire professionnel d'un montant au moins égal à celui-ci.

Ces deux dispositifs ont été à plusieurs reprises abordés par la Collectivité de Corse dans le cadre du Programme Opérations spécifiques-ODARC.

L'état cumulé des dotations octroyées aux opérateurs au 31/12/2023 pour :

- Le dispositif Prêt d'honneur agricole JA s'établit à 1,5 M€ ;
- Le dispositif Garantie bancaire agricole JA s'élève à 0,9 M€.

Ces fonds sont en partie entrés dans une phase de gestion extinctive. De plus, le succès de ces outils auprès des jeunes agriculteurs depuis leur création, témoigne de l'utilité d'assurer leur pérennité pour les 5 années à venir.

Le dernier Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé à ce sujet en 2019 arrive à son terme au 31 décembre 2024. De facto, afin de poursuivre la mise en œuvre de ces dispositifs, un nouvel AMI s'avère nécessaire.

II) Présentation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Gestionnaires de fonds d'ingénierie financière pour l'accompagnement financier complémentaire des jeunes agriculteurs »

A travers cet AMI, l'objectif est de recenser les organismes ou établissements susceptibles de porter les fonds d'intervention publique, de mettre en œuvre, de gérer et d'animer les dispositifs de garantie bancaire et de prêt d'honneur auprès du public cible des jeunes agriculteurs insulaires, et enfin d'assurer leur suivi et leur évaluation.

Une enveloppe budgétaire de 0,5 M€ en provenance de la Collectivité de Corse au titre du programme « Opérations spécifiques-ODARC », est spécifiquement dédiée pour le financement de ces deux dispositifs.

NB : Les candidats sont autorisés à répondre aux deux parties de l'AMI ou à une seule des parties.

Le présent appel à manifestation d'intérêt se décline infra :

II.1) DISPOSITIF N°1 : LA GARANTIE BANCAIRE AGRICOLE JA

L'ODARC propose le renouvellement du fonds d'intervention destiné à garantir les financements bancaires attribués par les banques aux jeunes agriculteurs. Ce fonds s'intitule : « Garantie bancaire des jeunes agriculteurs ».

➤ Cahier des charges lié au fonds de garantie bancaire à destination des jeunes agriculteurs

La vocation du fonds de garantie bancaire à destination des JA, sera de favoriser les projets portés par de jeunes agriculteurs inscrits dans un processus d'installation ou de développement en Corse, et éligibles à la dotation jeunes agriculteurs. Pourront bénéficier d'une intervention du fonds de garantie, les exploitations agricoles quelle que soit leur forme juridique, que ce soit des projets individuels ou collectifs. Ainsi ses interventions financières sous forme de garantie d'emprunts bancaires seront destinées à financer le création ex-nihilo ou par la reprise d'exploitations existantes, ainsi que le premier développement de ces installations permettant le redéploiement d'exploitation portant un projet de relance ou de diversification économique crédible.

A) Périmètre du dispositif

Les éléments déclinés comme suit fournissent les précisions nécessaires :

- **Bénéficiaire direct éligible à la garantie bancaire** : Tout organisme financier accordant un prêt d'une durée minimale de 2 ans à une bénéficiaire ultime éligible.
- **Bénéficiaire ultime éligible** : Agriculteurs jouissant du statut de « Jeune Agriculteur ».
- **Opérations éligibles à la mobilisation du dispositif** : Garantie des financements bancaires des JA destinés à réaliser les investissements prévus à leur Plan d'Entreprise ou à financer leur besoin en fonds de roulement.
- **Couverture du risque attendue** : Jusqu'à 65% du financement bancaire octroyé.
- **Plafonds d'intervention** : le montant d'encours de garantie dont pourra bénéficier une même entreprise agricole, au titre du fonds de garantie, ne pourra dépasser un plafond maximum de 100 000 €.
- **Coût maximal de la garantie** : 2,5% du montant garanti.
- **Durée maximale de la garantie** : 10 ans.
- **Effet multiplicateur** : Le coefficient multiplicateur attendu est de 3.

Les candidats concernant la gestion du fonds de garantie agricole sont amenés à présenter les coûts de gestion attendus dans leur réponse à l'AMI.

B) Modalités de réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt

La politique de garantie et les modalités d'intervention devront être conformes aux pratiques professionnelles, adaptées à l'environnement économique des territoires ciblés, et l'appel à manifestation d'intérêt devra être rédigé en français.

1) Le dossier de candidature présenté dans son 1^{er} volet, devra détailler les données générales suivantes :

- Présentation de la structure et de l'équipe dédiée à la gestion du fonds de garantie agricole ;
- Description détaillée des modalités et processus de décision de garantie ;
- Périmètre géographique et sectoriel de l'activité du candidat ;
- Expériences, références et bilan d'activités de la structure à l'année N-1 ;
- Partenariats mis en place ;
- Modalités de gouvernance du fonds ;
- Expériences dans la gestion d'outils financiers ;
- Outils et processus de reporting (tableau de bords de suivi des bénéficiaires...).

2) Le dossier de candidature présenté dans son 2^{ème} volet devra comporter les pièces et informations suivantes :

- Une lettre de demande datée et signée par le représentant habilité ;
- Le formulaire de candidature complété joint en Annexe n°1 ;
- Les flux financiers par année : Estimation des volumes annuels attendus ;
- Le nombre et la typologie des bénéficiaires finaux accompagnés attendus par année ;
- Les tickets moyens accordés et l'effet de levier escompté ;
- Le taux de retour et de réutilisation (le recyclage des fonds) prévisionnel ;
- La notification d'agrément ACPR ou documents probants justifiant de la régularité du candidat au regard de la réglementation financière ;
- Les pièces administratives suivantes relatives aux candidats : Extrait Kbis, statuts en vigueur, rapports annuels d'activité sur les trois derniers exercices, bilans, comptes de résultat et rapports du Commissaire aux Comptes des trois derniers exercices ; un compte de résultat prévisionnel sur 3 ans de la structure gestionnaire.

Le dossier de candidature complet devra être déposé sous pli fermé ou transmis par courrier avec accusé de réception à : ODARC – Réponse AMI Outils d'ingénierie financière Jeunes Agriculteurs- Avenue Paul GIACOBBI – BP 618 – 20601 BASTIA CEDEX.

Il est précisé que l'ensemble des démarches entreprises pour le dépôt du dossier de candidature est à la charge des candidats.

3) Critères de sélection des candidatures :

a) Critères liés à la pratique professionnelle (60% de la note globale)

Les critères comptant pour 20% de la note globale sont :

- Les compétences avérées de l'équipe de gestion en matière de gestion d'instruments ; financiers ;
- Les compétences de l'équipe de gestion en matière de garantie ;
- Le dimensionnement adapté de l'équipe dédiée au Fonds par rapport aux cibles visées ;
- L'indépendance et la qualité professionnelle de l'équipe ;
- La tenue de documentation juridique, comptable et administrative ;
- La capacité de gestion des conflits d'intérêts ;
- La capacité à gérer des contentieux ;
- La capacité à effectuer un reporting.

Les critères comptant pour 40% de la note globale sont :

- L'équipe dédiée au fonds, entièrement localisée en région Corse : présence effective de l'ensemble de l'équipe chargée de l'analyse des dossiers, des notifications et du suivi des garanties sur l'ensemble du territoire Corse ;
- L'expérience dans la gestion des relations avec les banques locales.

b) Critères liés à la connaissance du secteur agricole et rural (20% de la note globale)

Ces critères sont :

- La connaissance du territoire de la région Corse ;
- La connaissance par l'équipe du Plan Stratégique National et de ces mécanismes d'intervention ;
- La connaissance des réseaux régionaux liés à l'accompagnement du secteur agricole et rural en Corse.

c) Critères liés aux frais de gestion (20% de la note globale)

- Coût de la prestation envisagé.

C) Planning de sélection des candidatures :

- Date de lancement de l'AMI : le 12 novembre 2024.
- Date de clôture de l'AMI : le 19 décembre 2024.
- Date de présentation des candidatures au Conseil d'administration de l'ODARC pour sélection du candidat : le 31 mars 2025 au plus tard.

A l'issue de la sélection, une convention sera établie entre le candidat sélectionné et l'ODARC fixant l'intégralité des modalités de délégation de gestion du fonds de garantie bancaire destiné aux jeunes agriculteurs.

D) Annexes

Annexe n°1 : Formulaire de candidature au dispositif de garantie bancaire agricole
JA

II.2) DISPOSITIF N°2 : LE PRÊT D'HONNEUR AGRICOLE JA

L'ODARC propose le renouvellement du fonds d'intervention destiné à octroyer des prêts d'honneur aux jeunes agriculteurs, afin de leur faciliter l'accès au financement bancaire classique. Ce fonds s'intitule : « Prêt d'honneur aux jeunes agriculteurs ».

➤ **Cahier des charges lié au fonds de prêt d'honneur destiné aux jeunes agriculteurs**

L'objectif du dispositif consiste à octroyer des prêts d'honneur personnels à taux zéro aux jeunes agriculteurs, en lien avec l'obtention d'un prêt bancaire professionnel d'un montant au moins égal à celui du prêt d'honneur.

Il s'agit ainsi de financer les investissements liés au projet de création ou de reprise présenté par des jeunes exploitants agricoles, ainsi que les besoins de financement de leur cycle d'exploitation.

A) Périmètre du dispositif

- **Bénéficiaire direct éligible au prêt d'honneur:** Le Jeune Agriculteur dont l'opération est conforme au présent cahier des charges.
- **Opérations éligibles à la mobilisation du dispositif :** Prêt au taux d'intérêt à 0% complémentaire à un financement bancaire octroyé au jeune agriculteur pour le financement des investissements prévus à son Plan d'Entreprise ou nécessaire à sa trésorerie.
- **Encours maximal du prêt d'honneur par bénéficiaire :** 30 000 €.
- **Coût maximal du prêt d'honneur :**
 - Taux d'intérêt à 0%.
 - Les frais de dossier éventuels sont à préciser dans la réponse du candidat.
- **Durée du prêt d'honneur :** Minimum 2 ans – Maximum 6 ans (5 ans + 1 an de différé de remboursement éventuel).

Les candidats concernant la gestion du fonds de prêt d'honneur agricole sont amenés à présenter les coûts de gestion attendus dans leur réponse à l'AMI.

B) Modalités de réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt

Les modalités d'intervention devront être conformes aux pratiques professionnelles et adaptées à l'environnement économique des territoires ciblés.

1) Le dossier de candidature présenté dans son 1^{er} volet, devra détailler les données générales suivantes :

- Présentation de la structure et de l'équipe dédiée à la gestion du fonds de prêt d'honneur agricole;
- Description détaillée des modalités et processus de décision d'octroi du prêt d'honneur ;
- Périmètre géographique et sectoriel de l'activité du candidat ;
- Expériences, références et bilan d'activités de la structure à l'année N-1 ;
- Partenariats mis en place ;
- Modalités de gouvernance du fonds ;
- Expériences dans la gestion d'outils financiers ;
- Outils et processus de reporting (tableau de bords de suivi des bénéficiaires...)

2) Le dossier de candidature présenté dans son 2^{ème} volet devra comporter les pièces et informations suivantes :

- Une lettre de demande datée et signée par le représentant habilité ;
- Le formulaire de candidature complété joint en Annexe n°2 ;
- Les flux financiers par année : Estimation des volumes annuels attendus ;
- Le nombre et la typologie des bénéficiaires finaux accompagnés attendus par année ;
- Les tickets moyens accordés et l'effet de levier escompté ;
- Le taux de retour et de réutilisation (le recyclage des fonds) prévisionnel ;
- La notification d'agrément ACPR ou documents probants justifiant de la régularité du candidat au regard de la réglementation financière ;
- Les pièces administratives suivantes relatives aux candidats : Extrait Kbis, statuts en vigueur, rapports annuels d'activité sur les trois derniers exercices, bilans, comptes de résultat et rapports du Commissaire aux Comptes des trois derniers exercices ; un compte de résultat prévisionnel sur 3 ans de la structure gestionnaire.

Le dossier de candidature complet devra être déposé sous pli fermé ou transmis par courrier avec accusé de réception à : ODARC – Réponse AMI Outils d'ingénierie financière Jeunes Agriculteurs- Avenue Paul GIACCOBI – BP 618 – 20601 BASTIA CEDEX.

Il est précisé que l'ensemble des démarches entreprises pour le dépôt du dossier de candidature est à la charge des candidats.

3) Critères de sélection des candidatures

a) Critères liés à la pratique professionnelle (60% de la note globale)

Les critères comptant pour 20% de la note globale sont :

- Les compétences avérées de l'équipe de gestion en matière de gestion d'instruments financiers ;
- Les compétences de l'équipe de gestion en matière de garantie ;
- Le dimensionnement adapté de l'équipe dédiée au Fonds par rapport aux cibles visées ;
- L'indépendance et la qualité professionnelle de l'équipe ;
- La tenue de documentation juridique, comptable et administrative ;
- La capacité de gestion des conflits d'intérêts ;
- La capacité à gérer des contentieux ;
- La capacité à effectuer un reporting.

Les critères comptant pour 40% de la note globale sont :

- L'équipe dédiée au fonds, entièrement localisée en région Corse : présence effective de l'ensemble de l'équipe chargée de l'analyse des dossiers, des notifications et du suivi des garanties sur l'ensemble du territoire Corse ;
- L'expérience dans la gestion des relations avec les banques locales.

b) Critères liés à la connaissance du secteur agricole et rural (20% de la note globale)

Ces critères sont :

- La connaissance du territoire de la région Corse ;
- La connaissance par l'équipe du Plan Stratégique National et de ces mécanismes d'intervention ;
- La connaissance des réseaux régionaux liés à l'accompagnement du secteur agricole et rural en Corse.

c) Critères liés aux frais de gestion (20% de la note globale)

- Coût de la prestation envisagé.

c) Planning de sélection des candidatures :

- Date de lancement de l'AMI : le 12 novembre 2024.
- Date de clôture de l'AMI : le 19 décembre 2024.
- Date de présentation des candidatures au Conseil d'administration de l'ODARC pour sélection du candidat : le 31 mars 2025 au plus tard.

A l'issue de la sélection, une convention sera établie entre le candidat sélectionné et l'ODARC fixant l'intégralité des modalités de délégation de gestion du fonds de prêt d'honneur destiné aux jeunes agriculteurs.

D) Annexes

Annexe n°2 : Formulaire de candidature au dispositif de prêt d'honneur agricole JA

Annexe n°1 : AMI « Gestionnaires de fonds d'ingénierie financière pour l'accompagnement financier complémentaire des jeunes agriculteurs : dispositif de garantie bancaire agricole JA »

Formulaire de Candidature

1) FICHE D'IDENTITÉ DU CANDIDAT A LA GESTION DU DISPOSITIF DE GARANTIE BANCAIRE AGRICOLE JA

Raison sociale	
Forme Juridique	
N° SIRET	
Date de création	
Adresse	
Téléphone	
Adresse mail	
Nom et prénom du dirigeant ou représentant légal	

ELEMENTS	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023	EXERCICE 2024
Activités développées par le candidat			
Agréments, certifications, habilitations pour la mise en œuvre et la gestion des fonds destiné au dispositif objet de la candidature.			

Contact pour le projet

Nom, Prénom	
Fonction	
E-mail	
Téléphone	

2) DESCRIPTION DE LA CANDIDATURE A LA GESTION DU DISPOSITIF DE GARANTIE BANCAIRE AGRICOLE JA

<p>Animation du dispositif <i>(décrivez les modalités envisagées pour sa mise en œuvre ainsi que les objectifs visés)</i></p>	
<p>Accueil du public <i>(décrivez les ressources et modalités envisagées pour sa mise en œuvre ainsi que les objectifs visés)</i></p>	
<p>Instruction des dossiers <i>(décrivez les ressources et modalités envisagées pour sa mise en œuvre ainsi que les objectifs visés)</i></p>	
<p>Suivi et gestion des dossiers <i>(décrivez les ressources et modalités envisagées pour sa mise en œuvre ainsi que les objectifs visés)</i></p>	
<p>Respect des critères d'éligibilité <i>(décrivez les ressources et modalités envisagées pour sa mise en œuvre ainsi que les objectifs visés)</i></p>	
<p>Organisation des comités décisionnels <i>(décrivez les ressources et modalités envisagées pour sa mise en œuvre ainsi que les objectifs visés)</i></p>	
<p>Reporting et suivi des encours <i>(décrivez les ressources et modalités envisagées pour sa mise en œuvre ainsi que les objectifs visés)</i></p>	

3) DESCRIPTION DES ELEMENTS BUDGETAIRES DE LA CANDIDATURE A LA GESTION DU DISPOSITIF DE GARANTIE BANCAIRE AGRICOLE JA

ELEMENTS	EXERCICE 2025	EXERCICE 2026	EXERCICE 2027
Charges liées au fonctionnement <i>(détaillez les charges de personnel, de location, de déplacement, etc.)</i>			
Encours d'engagement <i>(détailler le mode d'estimation : Nombre de dossiers x Volume moyen)</i>			
Volume de mobilisation du fonds			
Volume d'autofinancement			

Date :

Nom, Prénom, Qualité :

Signature :

Tampon de l'organisme

Annexe n°2 : AMI « Gestionnaires de fonds d'ingénierie financière pour l'accompagnement financier complémentaire des jeunes agriculteurs : dispositif de prêt d'honneur agricole JA »

Formulaire de Candidature

1) FICHE D'IDENTITÉ DU CANDIDAT A LA GESTION DU DISPOSITIF DE PRET D'HONNEUR AGRICOLE JA

Raison sociale	
Forme Juridique	
N° SIRET	
Date de création	
Adresse	
Téléphone	
Adresse mail	
Nom et prénom du dirigeant ou représentant légal	

ELEMENTS	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023	EXERCICE 2024
Activités développées par le candidat			
Agréments, certifications, habilitations pour la mise en œuvre et la gestion des fonds destiné au dispositif objet de la candidature.			

Contact pour le projet

Nom, Prénom	
Fonction	
E-mail	
Téléphone	

2) DESCRIPTION DE LA CANDIDATURE A LA GESTION DU DISPOSITIF DE PRET D'HONNEUR AGRICOLE JA

<p>Animation du dispositif <i>(décrivez les modalités envisagées pour sa mise en œuvre ainsi que les objectifs visés)</i></p>	
<p>Accueil du public <i>(décrivez les ressources et modalités envisagées pour sa mise en œuvre ainsi que les objectifs visés)</i></p>	
<p>Instruction des dossiers <i>(décrivez les ressources et modalités envisagées pour sa mise en œuvre ainsi que les objectifs visés)</i></p>	
<p>Suivi et gestion des dossiers <i>(décrivez les ressources et modalités envisagées pour sa mise en œuvre ainsi que les objectifs visés)</i></p>	
<p>Respect des critères d'éligibilité <i>(décrivez les ressources et modalités envisagées pour sa mise en œuvre ainsi que les objectifs visés)</i></p>	
<p>Organisation des comités décisionnels <i>(décrivez les ressources et modalités envisagées pour sa mise en œuvre ainsi que les objectifs visés)</i></p>	
<p>Reporting et suivi des encours <i>(décrivez les ressources et modalités envisagées pour sa mise en œuvre ainsi que les objectifs visés)</i></p>	

3) DESCRIPTION DES ELEMENTS BUDGETAIRES DE LA CANDIDATURE A LA GESTION DU DISPOSITIF DE PRET D'HONNEUR AGRICOLE JA

ELEMENTS	EXERCICE 2025	EXERCICE 2026	EXERCICE 2027
Charges liées au fonctionnement <i>(détaillez les charges de personnel, de location, de déplacement, etc.)</i>			
Encours d'engagement <i>(détailler le mode d'estimation : Nombre de dossiers x Volume moyen)</i>			
Volume de mobilisation du fonds			
Volume d'autofinancement			

Date :

Nom, Prénom, Qualité :

Signature :

Tampon de l'organisme